

Automatic reply: FINAL NOTICE OF CRIMINAL AND CIVIL LIABILITY and NOTICE OF DEFAULT: JAMES W. CAMPBELL BREACH OF TRUST, ABDICATION OF OATH, CONSPIRING WITH CRIMINAL LANDLORDS TO STEAL MONEY FROM PUBLIC TRUST

1 message

LTB (MAG) <LTB@ontario.ca> To: "King Sean, House von Dehn" <gnosticwisdom37@gmail.com> Wed, Feb 12, 2025 at 10:38 AM

Thank you for contacting the Landlord and Tenant Board.

This is an automatic reply confirming that the Landlord and Tenant Board (LTB) received your email. Please read the information below:

Please note: An automatic reply will only be sent to your email address once per day, even if you send several emails in one day.

The LTB does not provide information about the rights and obligations of Landlords and Tenants and cannot provide legal assistance. The LTB only provides information regarding the application process.

Once your application has been processed you will be notified and provided with a file number. If corrections are required, you will be contacted.

If you submitted your application more than 15 days and have not yet been provided with a file number, you can reach out to the LTB Contact Centre. If you wish to send an inquiry by email, please ensure to provide your name and the rental unit address.

If you have a file number and have been issued a one-time PIN number, you can check the status of your file on our website. If your file number begins with LTB (e.g., LTB-L-000420-21) then you must log on to the Tribunals Ontario Portal.

The Tribunals Ontario Portal can be accessed at: TOP: Tribunals Ontario Portal | Tribunals Ontario.

Once you have access to your file in the Tribunals Ontario Portal, you will also get access to Online Dispute Resolution (ODR). ODR is an online tool available in the Tribunals Ontario Portal, that allows parties to message each other to try and solve the issues raised in the application.

To access ODR, log into the portal and click on your file number. Then click the Online **Dispute Resolution tab**. In the window that opens, you can send or respond to messages from the other party. The goal is to discuss the issues in the application to find a solution.

You will get an email alert from the portal when the other party sends you a message in the ODR tool. If you need help from the LTB, **Click the** *Request for Mediation* button and in the text box that appears, tell the LTB whether you reached an agreement and want help from a Dispute Resolution Officer (DRO) to put your agreement in writing; or, you have not reached an agreement but want help from a DRO to continue discussions. Then click the **Send to LTB** button.

LTB Contact Centre:

Toll free: 1-888-332-3234 **Toronto area**: 416-645-8080 **TTY:** Call the Bell Relay Service at 1-800-855-0511

Please note that our call centre agents only have access to the same information available to you on Tribunals Ontario Portal.

For information on the Board processes, procedures, and operational updates please see our website: Landlord and Tenant Board | Tribunals Ontario.

Important: Due to security standards, applications and requests containing credit card information will be permanently deleted and you will be required to resubmit your documentation without credit card information.

Merci d'avoir communiqué avec la Commission de la location immobilière.

Le présent courriel est une réponse automatique confirmant que la Commission de la location immobilière (CLI) a reçu votre courriel. Nous vous prions de lire les renseignements ci-dessous :

Veuillez noter que seule une réponse automatique par jour sera envoyée à votre adresse de courriel, même si vous envoyez plusieurs courriels dans la même journée.

La CLI ne fournit pas d'information sur les droits et obligations des locateurs et locataires, et ne peut fournir une assistance juridique. La CLI fournit seulement de l'information sur la procédure relative aux requêtes.

Une fois que votre requête aura été traitée, la CLI vous en informera et vous enverra un numéro de dossier. Si des corrections doivent être apportées, la CLI communiquera avec vous.

Si vous avez soumis votre requête il y a plus de 15 jours et que la CLI ne vous a pas encore fourni un numéro de dossier, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de la CLI. Si vous souhaitez envoyer une demande de renseignements par courriel, assurez-vous d'indiquer votre nom et l'adresse du logement.

Si vous avez un numéro de dossier et que vous avez reçu un code NIP à usage unique, vous pouvez vérifier l'état d'avancement de votre dossier sur notre site Web. Si votre numéro de dossier commence par les lettres « LTB » (p. ex. LTB-L-000420-21), vous devez ouvrir une session sur le Portail de Tribunaux décisionnels Ontario pour vérifier l'état de votre dossier.

Vous pouvez accéder au Portail de Tribunaux décisionnels Ontario à <u>PTDO : Portail de Tribunaux</u> <u>décisionnels Ontario | Tribunaux décisionnels Ontario</u>.

Une fois que vous avez accès à votre dossier dans le Portail de Tribunaux décisionnels Ontario, vous pourrez utiliser l'Outil de règlement des différends en ligne (l'« Outil »). L'Outil, accessible par le Portail de Tribunaux décisionnels Ontario, permet aux parties de communiquer entre elles pour tenter de régler les questions en litige soulevées dans la requête.

Pour accéder à l'Outil de règlement des différends en ligne (l'« Outil »), ouvrez une session dans le Portail et cliquez sur le numéro de votre dossier. Cliquez ensuite sur l'onglet Online Dispute Resolution (« Règlement des différends en ligne »). Dans la fenêtre qui s'ouvre, vous pouvez envoyer un message à l'autre partie ou répondre à un message de l'autre partie. L'objectif est d'entamer un échange avec l'autre partie sur les questions soulevées dans la requête pour trouver une solution.

Vous recevrez un courriel d'alerte du Portail lorsque l'autre partie vous envoie un message par l'Outil de règlement des différends en ligne. Si vous avez besoin de l'aide de la CLI, **cliquez sur le bouton** *Request for Mediation (« Demande de médiation »).* Dans la case de saisie simple qui apparaît, indiquez à la CLI si vous avez atteint un règlement et que vous avez besoin de l'intervention d'un agent de règlement des différends pour mettre par écrit le contenu de votre entente, ou si vous n'avez pas atteint un règlement mais que vous souhaitiez obtenir l'intervention d'un agent de sifférends pour poursuivre les négociations. Cliquez ensuite sur le bouton Send to LTB (« Envoyer à la CLI »).

InfoCentre de la CLI :

Sans frais : 1 888 332-3234 Région de Toronto : 416 645-8080 ATS : Téléphonez au Service de relais Bell (ATS) au 1 800 855-0511

Veuillez noter que les agents du centre d'appels ont accès aux mêmes renseignements que ceux publiés dans le Portail de Tribunaux décisionnels Ontario.

Pour en savoir plus sur les processus et procédures de la CLI, et pour obtenir les dernières nouvelles sur les activités de la CLI, veuillez visiter notre site Web : <u>Commission de la location</u> <u>immobilière | Tribunaux décisionnels Ontario</u>.

Important : Pour des raisons de sécurité, les demandes et requêtes contenant des renseignements de carte de crédit seront supprimés de façon permanente et vous devrez soumettre vos documents de nouveau en vous assurant qu'ils ne contiennent aucun renseignement de carte de crédit.